Val De Loire Nivernais

RAPPORT d'activité

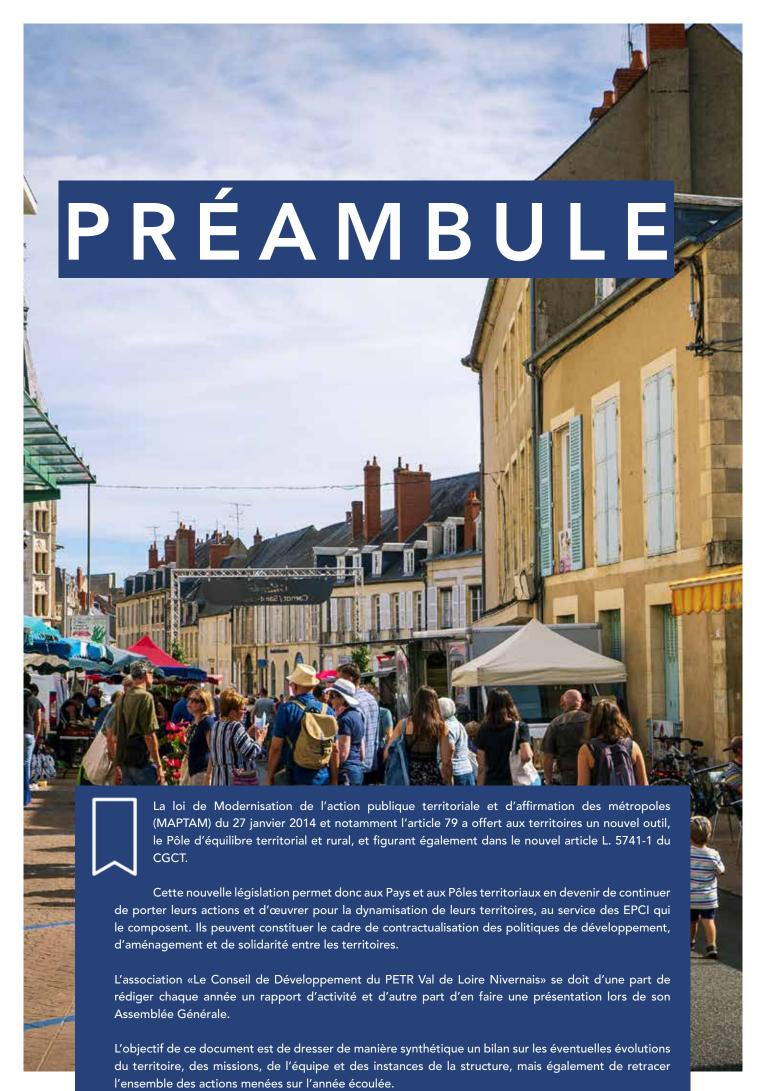
Conseil de Développement Territorial du PETR Val de Loire Nivernais

2019

Directeurs de publication : Marie Claude Larochette – Eric Guyot - Rédactrice en chef : Elodie Gireaud Veyssier - Conception graphique : Marion Loisy – Rédaction : l'équipe du PETR - Photographies/pictogrammes : @Icons8, @Flaticon @Pierre Demaillet

Impression: SAVIARD

Rapport d'activité paru en septembre 2020 - rapport à parution annuelle.







| PRÉAMBULE | |
|----------------------------------------|---|
| SOMMAIRE | |
| TERRITOIRE DE PROJETS | |
| LE TERRITOIRE | |
| LES MISSIONS | |
| LES INSTANCES | |
| LES CONTRACTUALISATIONS | 1 |
| PROGRAMME LEADER | 1 |
| CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020 | 1 |
| CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 1 |
| CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020 | 1 |
| CONTRAT DE SOUTIEN 2018-2020 | 1 |
| LES ACTIONS ENGAGÉES | 1 |
| SANTÉ | 1 |
| REVITALISATION CENTRE BOURG | 2 |
| L'ATTRACTIVITÉ | 2 |
| LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE | 2 |
| LA MOBILITÉ | 2 |
| TERRITOIRE D'INDUSTRIE | 2 |
| LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE | 2 |
| LES COMMISSIONS | 2 |
| LES RÉUNIONS D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT | 3 |
| LA FORMATION | 3 |
| LES FAITS MARQUANTS | 3 |
| L'ÉQUIPE TECHNIQUE | 3 |
| LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2019 | 3 |

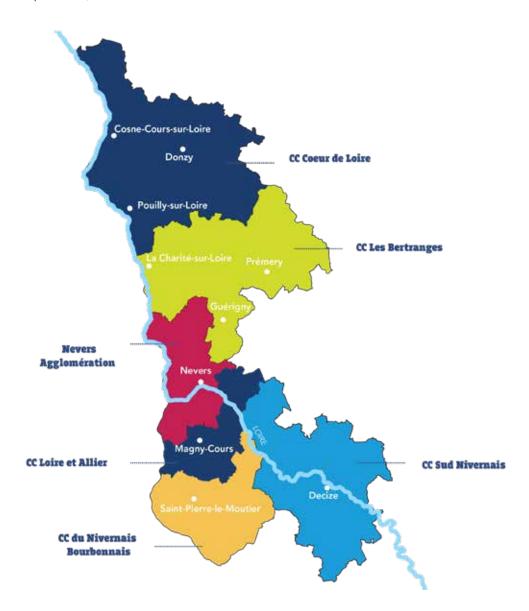




LE TERRITOIRE

A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le Département de la Nièvre, à proximité immédiate avec la région Centre-Val de Loire, le PETR Val de Loire Nivernais fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 148 267 habitants (INSEE 2019) sur un espace de 2 420,85 km².

Porte d'entrée Ouest de la Bourgogne Franche Comté, le PETR Val de Loire Nivernais valorise donc un axe ligérien singulier vecteur d'image d'une bonne qualité de vie, de paysages typiques et d'une biodiversité préservée, facteurs d'attractivité.



LES MISSIONS

Les missions des PETR sont codifiées aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour répondre à son objet, « définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre », identifié dans ses statuts (arrêté du 14 septembre 2018) et en partenariat avec les EPCI qui le composent, le PETR exerce les missions et compétences suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire
- L'élaboration, la conduite et le suivi des dispositifs de contractualisations



LES INSTANCES

LE PETR

En quelques chiffres :

- Le comité syndical compte 49 élus
- Le bureau rassemble 15 membres

Les 49 sièges étaient répartis de la manière suivante :

| Titulaires | suppléants |
|------------|------------|
| | |
| 22 | 11 |
| 9 | 5 |
| 7 | 4 |
| 2 | 1 |
| 2 | 1 |
| 7 | 4 |
| 49 | 26 |
| | |

Comment y siéger ?

1ère étape:

Election des conseillers municipaux et communautaires



2ème étape :

Installation des conseils communautaires



3ème étape :

Désignation des délégués syndicaux au sein des PETR/PAYS

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Suite à la signature de la convention de délégation de l'animation des contrats entre le PETR et le Conseil de Développement Territorial du Pays Nevers Sud Nivernais (le 10 mars 2016), l'association gère l'équipe d'ingénierie. Il assure un rôle de consultation en matière d'orientations du comité syndical ou à propos de toute question d'intérêt territorial.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 COMPOSÉE DE REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ACTEURS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, CULTURELS, ASSOCIATIFS), AVEC UN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE 21 MEMBRES (3 COLLÈGES).

Collège « Vie économique »

Sophie Rochard
ADEB Cosne
Géraldine Pourtier
Nièvre Aménagement
Jérôme Ferré
OT de Decize
Vanessa Louis Sidney
Agence de Développement
Touristique de la Nièvre
Anne Maignien
OT Loire Vignoble et Nohain
Christian Demaillet
Dédicaces Plurielles
Bénédicte Bracq
Chambre d'agriculture de la

Nièvre

Collège « Vie associative »

Jacques Michel
FDOTSI 58

Marie-Claude Larochette
UDAF

Jean Paul Gauthron
Association des amis du Vieux
Guérigny
Jocelyne Guillaumot
OT de la Charité/Loire
Jean Louis Billet
Mutualité Française

Bourguignonne SSAM

Collège « Citoyens, acteurs et organismes publics »

Jean Jacques Verdier
Pascal Barbier
Yves Ribet
François Gautheron
Jean Pierre Courault
Michel Coulon
Jean Luc Martinat

Les membres du Conseil de Développement Territorial ont été largement mobilisés dans les différentes instances :

- 1 Assemblée Générale, qui a eu lieu le 11 avril 2019 ;
- 3 Conseils d'Administration qui ont eu lieu les 16 mai, 11 septembre et 12 décembre 2019.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle est composée des 110 maires des communes du PETR Val de Loire Nivernais ou leur représentant. La conférence des maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire et a l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

La conférence des maires, instance consultative du PETR, a pour missions principales de garantir de l'équilibre territorial et de travailler sur la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire. La conférence des maires permet également au PETR de partager des informations et d'échanger entre élus sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

Le 22 juin 2019, a été organisée la 1ère édition des conférences des maires du PETR Val de Loire Nivernais, et a réuni une cinquantaine d'élus. L'ordre du jour était le suivant : le PETR et ses missions, point d'étape des actions (santé, contractualisations, mobilité...), Pays d'art et d'histoire et Territoire d'Industrie.







Le PETR a pour ambition de mobiliser des financements et des outils contractuels pour accompagner la mise en œuvre du projet et la stratégie de territoire.

PROGRAMME LEADER

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LEADER?

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre publics et privés.

PROGRAMME LEADER 2014-2020:

A la suite d'un appel à projets régional, le PETR Val de Loire Nivernais a obtenu 3 M € pour mettre en œuvre ses programmes LEADER dont la stratégie a pour priorité « renforcer l'attractivité du territoire, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ».

- 1,55 M € sur Nevers Sud Nivernais (Nevers Agglomération, CC Sud Nivernais, Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais). 8 leviers ont été définis : l'offre d'accueil économique, l'offre économique du territoire et les nouvelles activités, l'offre de logement, les centralités, l'offre de services, les aménités paysagères et environnementales, la notoriété du territoire et la culture d'accueil.
- 1,45 M € sur Bourgogne Nivernaise (CC Les Bertranges, Cœurs de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne). 7 leviers ont été définis : l'agriculture en circuits courts, la filière bois, les nouvelles formes d'emploi, la structuration de l'accueil sur le territoire, les services petite enfance et commerce, la promotion du territoire et la culture et le patrimoine.

Depuis le début de la programmation :

- 36 projets ont été préprogrammés et sont en attente d'instruction pour un montant de 1 201 107,29 € (pas encore instruit)
- 29 projets ont été programmés ou conventionnés pour un montant de 999 235,92 €
- 9 projets ont été abandonnés
- 12 projets ont été financés directement sur des fonds propres de la Région Bourgogne Franche-Comté et abandonnés sur le LEADER pour un montant de 143 538,48 €

Afin d'atteindre l'objectif de consommation maximale des enveloppes, la programmation LEADER 2014-2020 est prolongée jusqu'à 2023 (31.12.2022 pour les derniers engagements et 31.12.2023 pour les derniers paiements).





L'ÉQUIPE D'ANIMATION-GESTION

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire. Il regroupe une équipe technique et le comité de programmation, composé d'acteurs publics (élus) et privés.

L'équipe d'animation est composée :

• De deux animateurs :

Mani CAMBEFORT (Bourgogne Nivernaise)

Marina GUERRIER (Nevers Sud Nivernais)

• D'un gestionnaire :

Johan DE HAUT



Les animateurs LEADER ont pour missions :

- d'assurer la coordination générale du programme ;
- d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- d'organiser et renforcer le partenariat avec les organisations et les acteurs locaux ;
- de faciliter l'émergence des projets, de repérer et appuyer les porteurs de projets;
- d'aider au montage des dossiers ;
- d'assurer l'animation et le secrétariat du Comité de programmation ;
- d'assurer la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens et la participation au réseau « LEADER ».



Le gestionnaire administratif et financier doit quant à lui assurer :

- la gestion administrative et financière du programme LEADER;
- le secrétariat du GAL;
- le suivi administratif des dossiers, instruction et mise en paiement.



LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL : il examine et décide de programmer (ou non) les dossiers proposés par les porteurs de projet.

- Pour LEADER Bourgogne Nivernaise, le comité de programmation s'est réuni 2 fois en 2019. Ce sont au total 10 projets étudiés pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 3 dossiers étudiés pour programmation.
- Pour LEADER Nevers Sud Nivernais, le comité de programmation s'est réuni cinq fois en 2019. Ce sont au total 12 projets étudiés pour avis d'opportunité (pré-programmation) et 5 dossiers étudiés pour programmation.

Val de Loire Nivernais | Rapport d'activité 2019

CONTRAT DE RURALITÉ 2017-2020



2 875 024 € mobilisés en 2019



Le contrat de ruralité est un outil de l'Etat dont le lancement a été annoncé lors du troisième Comité interministériel aux ruralités le 20 mai 2016. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale.

Le contrat de ruralité est conclu entre l'État et le président de PETR pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infradépartementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région.

Le contrat de ruralité s'articule autour des objectifs suivants :

Thématique 1 :

Accès aux services publics et marchands et aux soins

Thématique 2:

La revitalisation des bourgs-centres

Thématique 3:

L'attractivité du territoire

Thématique 4:

Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

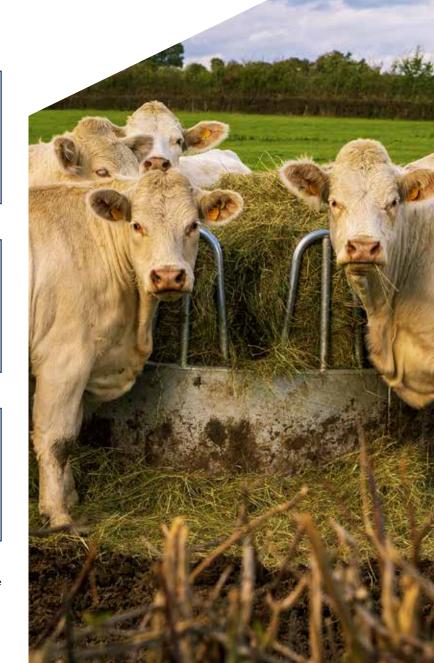
Thématique 5 :

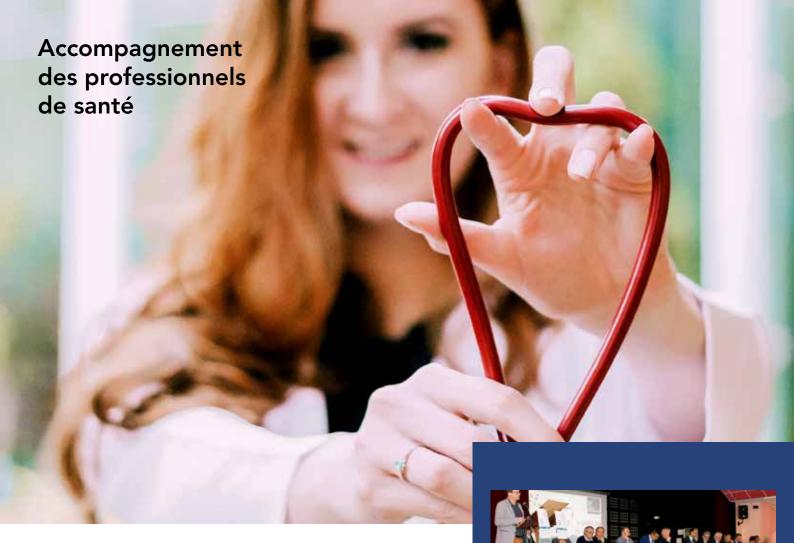
La transition écologique et énergétique

Thématique 6:

La cohésion sociale

En 2019, 28 projets ont été inscrits au contrat de ruralité.





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EST UN OUTIL DE CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE LOCALE DE SANTÉ AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SUR NOTRE TERRITOIRE.

Le CLS 2019 – 2023, a été signé le 9 avril 2019 par toutes les parties prenantes de la démarche : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Groupement Hospitalier de Territoire, la Plateforme Territoriale d'Appui, et les six EPCI constituant le PETR Val de Loire Nivernais.

Fort d'un bilan positif des premiers contrats locaux de santé, lancés par le Pays Bourgogne Nivernaise le 8 juin 2013 et le Pays Nevers Sud Nivernais le 12 décembre 2014, avec la quasi-totalité des actions mises en œuvre, le PETR Val de Loire Nivernais a décidé de contractualiser à nouveau avec l'Agence Régional de Santé.

Pour travailler à l'élaboration de la nouvelle feuille de route, le PETR a mis en place dès 2018 des groupes de travail. En rassemblant une grande variété d'acteurs (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs, les groupes de travail ont défini les axes d'amélioration et ont travaillé aux futures actions du CLS.

Le CLS définit plusieurs orientations prioritaires :

- La démographie médicale ;
- La coordination entre les acteurs ;
- La couverture de prévention sur l'ensemble du territoire ;
- Le soutien des publics fragiles ;
- La mobilité en santé ;
- L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels.

Déclinées en fiches actions, ces orientations s'inscrivent dans 4 axes stratégiques :

- Soins de proximité;
- Prévention ;
- Médico-social et social ;
- Santé Environnement.

Un cinquième axe « Coordination/animation et évaluation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre de la convention. Il constitue un axe d'ingénierie porté par le PETR Val de Loire Nivernais, son Conseil de développement territorial et par l'Agence Régionale de Santé.

| Axes stratégiques | Orientations | Intitulé de la fiche action |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Soins de proximité | Attractivité du territoire pour les professionnels de santé et paramédicaux | 1.1 Soutien aux actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale |
| | Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé | 1.2 : Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents |
| | | 1.3 : Renforcer la coopération interprofessionnelle et développer la délégation de tâches |
| | Renforcer la coordination des professionnels de santé | 1.4 : Développer l'offre d'exercice coordonné |
| | | 1.5 : Mettre en place un conseil local en santé mentale |
| | Lien ville-hôpital | 1.6 : Poursuivre et accompagner le recours aux consultations avancées |
| | Renforcer l'accès aux soins | 1.7 : Développer une offre de mobilité en santé sur le territoire |
| | | 1.8 : Créer un maillage de l'offre de télémédecine sur le territoire |
| 2. Prévention | Développer la couverture territoriale en prévention | 2.1 : Structurer la promotion/prévention santé sur le territoire |
| | Promouvoir les comportements favorables à la santé | 2.2 : Promouvoir la santé des enfants/adolescents/ jeunes adultes par le renforcement des compétences psychosociales |
| | Favoriser la promotion de la santé auprès des jeunes | 2.3 : Promouvoir la démarche Pass Santé Jeunes |
| | Décliner le Programme National Nutrition Santé | 2.4 : Promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'activité physique |
| 3. Médico-social et social | Améliorer la couverture de l'offre pour favoriser le maintien à domicile | 3.1 : Déployer un maillage de services pour favoriser le maintien à domicile |
| | Accompagner vers le milieu ordinaire et renforcer l'offre en prévention à destination des personnes en situation de handicap | 3.2 : Promouvoir la santé et accompagner vers le milieu ordinaire les personnes en situation de handicap |
| 4. Santé Environnement | Cadre de vie et environnements favorables à la santé | 4.1 Lutter contre l'Ambroisie et prévention de sa prolifération |
| | | 4.2 Renforcer la prévention contre les maladies vectorielles |
| 5. Coordination, animation et évaluation | Animation du CLS | 5.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé |
| | Évaluation du CLS | 5.2 Evaluer le Contrat Local de Santé |

L'animation et la coordination des différents acteurs de ce CLS ont donc commencé dès sa signature. Pour 2019, les orientations prioritaires identifiées sont :



 \bigcap 1

LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE



02

LA COUVERTURE DE PRÉVENTION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



03

UNE RÉFLEXION COMMUNE



04

LA COORDINATION ET LA FORMATION DES ACTEURS DE SANTÉ



CONTRAT DE TERRITOIRE 2018-2020

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté réaffirme avec le contrat 2018-2020 que les PETR sont les territoires de projet pertinents.

Pour rappel, la contractualisation 2018 - 2020 est inscrite dans la continuité de la stratégie figurant dans le contrat précédent (période 2015 - 2017), c'est-à-dire pour le Val de Loire Nivernais, l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités.

Pour une meilleure efficacité de sa politique d'aménagement du territoire, la Région a souhaité que le contrat de territoire intervienne sur un nombre limité d'enjeux et d'objectifs emprunts d'un « fil directeur » commun (principe de resserrement). Le Val de Loire Nivernais a donc présenté au sein de son contrat de territoire un programme d'actions cohérentes entre-elles (complémentaires) et s'inscrivant dans les objectifs identifiés de notre stratégie.

La maquette financière négociée sur la période 2018-2020 sur les crédits Région concerne 34 projets, pour un montant de 5 269 091 €

En 2019, 25 projets ont été déposés au titre du contrat de territoire pour un montant de 3 713 701 €.

RÉSERVE DE PERFORMANCE

Les objectifs du contrat ayant été atteints, le PETR Val de Loire Nivernais peut bénéficier d'une enveloppe complémentaire pour financer un ou plusieurs projets qui soient cohérents avec la stratégie du territoire, qui présentent un dimension transition énergétique et dont l'ADP devra être déposée avant le 30 août 2020.

Le PETR Val de Loire Nivernais a donc pu accéder à une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros comme 6 autres territoires de Bourgogne Franche Compté (35 au total).

L'enveloppe de performance permettra de financer 5 projets pour un montant de 371 160 €.





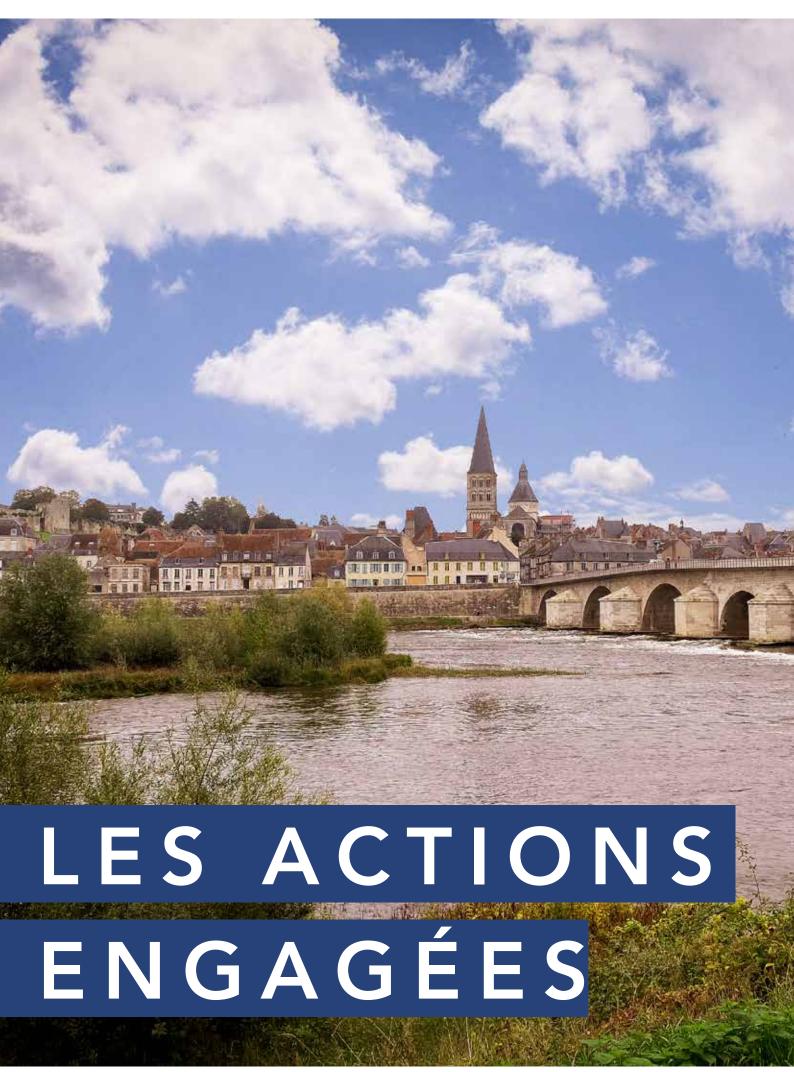
CONTRAT DE SOUTIEN 2018-2020

En respectant une logique de complémentarité avec les interventions du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Départemental de la Nièvre a renouvelé, pour la période 2018 – 2020, son partenariat avec les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. La maquette financière négociée sur la période 2018-2020 concerne 7 axes ou projets, pour un montant 330 000 €. Ainsi le travail mené a permis d'inscrire les projets suivants :

- Le poste de direction du PETR, qui coordonne l'équipe technique du PETR et met en œuvre la stratégie élaborée ;
- La construction de l'offre d'accueil du territoire ;
- L'ingénierie centre bourg (cf la partie revitalisation centre bourg);
- L'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités ;
- La valorisation et promotion de produits agricoles ;
- La valorisation de la route Nationale 7.

En 2019, 4 projets ont été déposés au titre du contrat de soutien pour un montant de 70 932 €.







SANTÉ

LE WEEK-END DÉCOUVERTE DE LA NIÈVRE À DESTINATION DES INTERNES EN MÉDECINE

Comme chaque année depuis 2016, le PETR Val de Loire Nivernais organise en partenariat avec le Pays Nivernais Morvan deux week-ends découverte de la Nièvre. Ces week-ends, entièrement destinés aux internes en médecine de la Nièvre ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le territoire aux internes ;
- Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre;
- Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

En 2019 les week-ends se sont déroulés les 22, 23 et 24 mars et 20, 21 et 22 septembre, avec un total de 49 internes.

Diverses activités y sont proposées, en passant du culturel, au sportif et tout cela en échangeant avec les professionnels de santé du territoire : quad, rafting, visite du musée de la mine, bateau sur le canal de la Loire, murder party ...



Le budget total pour ces deux week-ends était de 14 000 €.

LES CONGRÈS EN MÉDECINE

Le PETR Val de Loire Nivernais avec l'appui du Pays Nivernais Morvan a participé au Congrès National des Généralistes Enseignants (CNGE) et au Congrès des internes. Des partenariats ont été créés avec l'Agglomération de Nevers et l'entreprise DAVI pour le prêt d'une trottinette électrique GeeBee et d'une borne d'information territoriale. Le Conseil Départemental et l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre ont également été partenaires.

Donner une image positive et favoriser la venue de médecins sont les deux principaux objectifs de la participation du PETR aux congrès.

95 contacts pris lors de ces deux salons : un bilan positif.

■ LE CABINET DE RECRUTEMENT POUR LA RECHERCHE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Après sollicitation des EPCI, le PETR et son conseil de développement ont décidé de s'appuyer sur un cabinet de recrutement pour la recherche de six médecins généralistes (un pour chaque EPCI).

Le cabinet RemplaFrance a été sélectionné avec une rémunération de 9 000 € HT pour chaque professionnel de santé installé (projet financé à hauteur de 29 400 € au titre du FNADT).



PROFESSIONNELS DE SANTÉ & LA CELLULE DE DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

La cellule de démographie médicale est une cellule regroupant ARS, Conseil Départemental, Ordre des Médecins, CPAM, et les PETR Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan. Son objectif est de permettre une concertation sur l'état de la démographie médicale, et d'être en veille sur les arrivées et les départs de professionnels de santé. Cette cellule permet également en temps réel d'ajuster les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) sur le département et de couvrir l'ensemble du territoire sur les aides à l'installation.

Sur l'année 2019, la cellule a permis d'accompagner l'installation de :

- 7 médecins généralistes : 3 en cabinet principal et 4 en cabinet secondaire
- 12 médecins spécialistes : 6 en cabinet principal et 6 en cabinet secondaire.

q

LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

LANCEMENT DE « FILME TA SANTÉ »

En partenariat avec l'IREPS et l'ARS, le PETR a lancé à la rentrée scolaire 2020/2021 un jeu concours pour les jeunes de 12 à 25 ans. Il permet de sensibiliser les jeunes aux messages de prévention, de faire connaître le site internet www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org mais également de promouvoir l'éducation pour la santé des jeunes en les incitant à se renseigner par eux même.





SENSIBILISATION ET FORMATION AUX PROBLÉMATIQUES DE L'AMBROISIE

Deux actions ont été mises en place en partenariat avec la FREDON. La 1ère est une animation lors du cross de l'USEP, le 13 novembre 2019, qui a permis de sensibiliser 850 enfants de 8 à 11 ans. La seconde est l'organisation d'une journée de formation à destination des agents territoriaux le 17 juin 2019 à Nevers.











REVITALISATION CENTRE BOURG

Une candidature pour une étude de revitalisation, pour mieux préparer l'avenir de nos contractualisations.

La revitalisation des centres-bourgs est une préoccupation partagée par de nombreux acteurs de l'aménagement : les collectivités territoriales, l'État et ses services et les partenaires locaux. Chacun s'est emparé de la question.

A son échelle, le PETR Val de Loire Nivernais s'est engagé financièrement et techniquement à accompagner les communes dans une telle démarche. A la fin de l'année 2019, neuf communes ont candidaté : Neuvy sur Loire, Pouilly sur Loire, Donzy, Guérigny, Pougues les Eaux, Coulanges les Nevers, Saint Léger les Vignes, Magny Cours et Chantenay Saint Imbert.

Les objectifs de ce dispositif :

- Répondre à la stratégie d'accueil de nouvelles populations et d'attractivité du territoire Val de Loire Nivernais
- Adapter les contrats et programmes aux besoins du territoire
- Apporter des compétences en ingénierie de projet
- Accompagner un changement de pratiques en aménagement du territoire, à prendre en compte l'ensemble des domaines (commerce, logement, mobilité...).



L'ATTRACTIVITÉ

PROMOTION

Le Val de Loire Nivernais poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil et renforce sa stratégie de communication. En 2019, plusieurs outils ont été développés :





Outils de promotion sur les salons avec la création d'une nouvelle plaquette de présentation plus colorée et dynamique pour permettre d'attirer les futurs médecins. Pour habiller les cloisons du stand, de grandes affiches mettant en avant les paysages, la localisation (carte), les dispositifs d'aides à l'installation ou encore le weekend des internes ont été réalisés. Nous avons également mis en place et testé pour la première fois un jeu concours sur la Nièvre avec un panier garni à remporter.



CRÉATION D'U FILM PROMOTIONNEL DU TERRITOIRE



CRÉATION D'UNE PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS : SA GOUVERNANCE ET SES MISSIONS



MISE EN PLACE D'UNE NEWSLETTER. ELLE EST DIFFUSÉE TOUS LES DEUX MOIS POUR QUE NOTRE COMMUNAUTÉ RESTE INFORMÉE DE NOS ACTIONS.

MISE À JOUR RÉGULIÈRE DE NOTRE SITE INTERNET ET DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX (FACEBOOK ET TWITTER)

■ STRATÉGIE D'ACCUEIL

■ TAPAS 1 JOB 2019

Depuis plusieurs années, le Val de Loire Nivernais est partenaire de l'action TAPAS'1JOB. Pour rappel, ces rencontres permettent à des personnes en recherche d'emploi, venant d'horizons parfois très différents, de rencontrer des entreprises implantées localement. C'est un rendez-vous original, loin des codes de l'entretien de recrutement classique. Il permet avant tout aux participants de se constituer un solide réseau professionnel dans un cadre informel.

Au total trois TAPAS'1JOB ont eu lieu en 2019 : un à Nevers, un à Decize et un à Cosne-sur-Loire.

Ces rendez-vous ont été l'occasion de rencontrer des nouveaux arrivants et de leur présenter le Val de Loire Nivernais, ses missions et ses actions. Ils ont également été encouragés à répondre au questionnaire sur l'accueil élaboré en commission. Une belle opportunité pour commencer à recenser et capter cette cible si difficile à identifier.







JEU DU VAL DE LOIRE NIVERNAIS



Nous travaillons sur la création du futur jeu de société du Val de Loire Nivernais avec les jeux Bordier (éditeur de jeu, originaire de Bretagne et spécialisé dans la conception de jeux pour les territoires). Le projet va durer environ un an et se décompose en plusieurs étapes : rédaction des questions, création des visuels, jeu concours à destination des établissements scolaires.

Le jeu sortira fin d'année 2020. Petits et grands seront séduits par la diversité des thématiques : patrimoine, géographie, gastronomie, cinéma, sport, légendes locales, célébrités, actualité... Le jeu est accessible aux enfants grâce aux questions « juniors » de 7 à 14 ans. Une manière ludique et conviviale de découvrir ou redécouvrir le territoire et inciter les joueurs à aller voir de leurs propres yeux les découvertes révélées dans le jeu. Le jeu se compose d'un plateau de jeu qui représente le territoire du Val de Loire Nivernais et près de 500 questions (écrites ou photos).

Le PETR Val de Loire Nivernais a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays), pour la création d'un jeu de pays. Nous avons rédigé un cahier des charges mettant en avant le territoire et ses richesses puis nous l'avons validé collectivement avec un groupe de travail composé des techniciens des intercommunalités, des offices de tourisme et du Conservatoire du Jeu.

Nos efforts ont été récompensés et nous avons été retenus pour participer à cette belle aventure, le 24 juin 2019. En effet, ce jeu permet de fédérer autour d'un projet ludique et original, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de le faire découvrir à la population.



■ ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Les projets du territoire ne sont pas toujours finançables dans les contrats ou les programmes que l'on porte. Le Val de Loire Nivernais propose d'accompagner et d'apporter un appui technique pour augmenter les chances de réussites du projet : aide à la présentation du projet, définition des contreparties, préconisation pour la communication et accompagnement et suivi (pendant et après la campagne).

En 2019, nous avons accompagné deux projets.

■ PARTICIPATION À UNE SESSION D'ACCUEIL DES NÉERLANDAIS RENCONTRÉS LORS DU SALON DE L'ÉMIGRATION D'UTRECHT

Depuis plusieurs années, la Région Bourgogne Franche Comté participe au salon de l'émigration d'Utrecht aux Pays-Bas pour promouvoir son territoire à des néerlandais désireux de venir s'y installer.

Suite à cela, le Conseil Départemental de la Nièvre, aidé des deux PETR, propose aux néerlandais rencontrés sur le salon et ayant des projets d'installation dans la région, une session d'accueil sur le territoire. La session d'accueil 2019 s'est déroulée les 21 et 22 juin avec avec une dizaine de profils. Elle a pour objectif de les accueillir, les accompagner et leur proposer des rencontres avec des partenaires institutionnels ou d'autres néerlandais déjà installés. Ces échanges permettent aux participants d'évoquer leur projet et d'obtenir des réponses concrètes.

LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Dans son rôle de promotion et de coordination, le PETR Val de Loire Nivernais envisage une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire (PAH). Sur son territoire, on compte déjà deux communes labellisées Villes d'Art et d'Histoire : la Charité-sur-Loire et Nevers.

La volonté du PETR Val de Loire Nivernais est, avant d'engager tout travail de candidature, de lancer une étude d'opportunité pour répondre à quatre questions essentielles :

- Les grandes thématiques patrimoniales
- Le périmètre
- La gouvernance à adopter
- La feuille de route pour la suite de la démarche

Pour se lancer dans cette étude, le Val de Loire Nivernais a souhaité se faire accompagner de professionnels issus de spécialités diverses et transversales et a retenu le cabinet Atopia, cabinet d'urbanisme. Il s'est associé avec deux cabinets d'architectes et un cabinet de tourisme, ce qui permet une très grande transversalité sur cette étude. Le lancement de celle-ci est prévu en janvier 2020 pour une durée de 6 mois.





LA MOBILITÉ

Pour répondre aux enjeux en matière de mobilité (une mobilité inclusive, un territoire attractif pour nos actuels et futurs habitants, un accès aux services publics garanti pour tous, une réduction de l'impact environnemental de la mobilité sur le territoire), le PETR Val de Loire Nivernais a la volonté d'expérimenter de nouvelles mobilités durables, à l'échelle d'un territoire cohérent.

Pour ce faire, le PETR souhaite lancer l'embauche d'un stagiaire ou un alternant afin de lever les freins de la mobilité, notamment les publics en difficulté, développer l'intermodalité et développer les mobilités durables.

Le PETR Val de Loire Nivernais souhaite identifier des propositions d'actions en matière de mobilité à l'échelle des intercommunalités. Les résultats attendus sont la réflexion pour des solutions innovantes de mobilités répondant aux besoins identifiés ainsi que l'accompagnement de l'expérimentation de différentes EPCI.

Cette action qui sera lancée en 2020 a été inscrite au contrat de Transition Ecologique (CTE) signé le 3 février.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le PETR Val de Loire Nivernais a été missionné par le dispositif Territoires d'industrie pour élaborer une brochure de promotion du territoire à destination des responsables des ressources humaines des entreprises du secteur industriel. Ce document sera remis lors des entretiens d'embauche. Il doit présenter les principaux éléments caractérisant le territoire, sous l'angle « travailler, vivre, étudier » ainsi que l'« offre d'accueil », avec pour objectifs de permettre à toute la famille de se projeter dans cette nouvelle vie, de les rassurer et de les convaincre de s'installer.







LES COMMISSIONS



ACCUEIL

Référent conseil de développement : Mme LAROCHETTE

Référent(s) comité syndical PETR : M. BOURGEOIS et M. COINTAT

Référent de l'équipe : Marion LOISY



CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

Référent conseil de développement : M. VERDIER

Référent(s) comité syndical PETR : M. LECOUR et Mme LOUIS-SYDNEY

Référent de l'équipe : Marina GUERRIER



SANTÉ

Référent conseil de développement : M. BILLET

Référent(s) comité syndical PETR : M. THURIOT et M. CORDIER

Référent de l'équipe : Camille TOUCHAIS



REVITALISATION CENTRE-BOURG

Référent conseil de développement : Mme POURTIER Référent(s) comité syndical PETR : M. BERGER et M. COLAS

Référent de l'équipe : Juline LEBRUN

Ces commissions se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir sur les futures actions à mener sur les différentes thématiques. Chacune est animée par un(e) chargé(e) de mission. Elles rassemblent à la fois des élus et des membres de la société civile. Au delà du partage d'informations, d'échanges d'idées, elles peuvent également prendre la forme d'atelier participatif.

En 2020, elles prendront une autre forme pour gagner en efficacité.





COMMISSION ACCUEIL

Notre volonté est de poursuivre, favoriser et accélérer les échanges entre les différents acteurs sur la thématique de l'accueil. Il s'agit d'associer les compétences et l'énergie de tous pour faire avancer les réflexions sur cette thématique. Les échanges doivent permettre une réflexion sur les initiatives locales à mettre en place pour accueillir de nouveaux actifs et proposer une véritable offre d'accueil pour ces personnes exogènes au territoire. Le tout est d'identifier les besoins et les manques pour à terme co-construire des actions d'accueil à

L'objectif est que les Intercommunalités ou d'autres acteurs s'emparent des actions qui ressortiront de cette commission. Le Val de Loire Nivernais n'a pas vocation à mener toutes les actions mais se positionne plutôt comme un facilitateur pour les futures actions en matière d'accueil à travailler.

ORGANISATION DES COMMISSIONS

l'échelle du Val de Loire Nivernais.

Nous préparons en amont le contenu et l'animation de la réunion en collaboration avec les référents de cette commission. Nous proposons à chaque réunion une présentation PowerPoint aux participants, qui leur est ensuite envoyée avec le compte rendu. Ces réunions se veulent collaboratives et interactives, c'est pourquoi nous utilisons des outils participatifs pour l'animation (mise en application des outils vus lors de la formation Réseau Rural « Outils d'animation aux différentes étapes d'un projet »).

COMMISSION DU 5 AVRIL 2019

La première commission s'est réunie le 5 avril 2019. Les participants ont échangé sur le contexte de l'accueil sur le territoire. Ils ont ensuite mis l'intelligence collective au service de l'accueil en réalisant un atelier participatif. Le but est de faire émerger un maximum d'idées afin de vérifier qu'elles correspondent bien à notre stratégie d'accueil. Cet atelier a favorisé une émulation qui a transformé chaque participant en véritable « créateur d'idées ». Les propositions qui ressortent de cet exercice

valident notre stratégie et sont partagées par l'ensemble des participants. Parmi les idées proposées, nous retrouvons : la création d'un réseau d'ambassadeurs, la mise en place d'un accueil personnalisé, l'accompagnement dans la recherche d'emploi et de logements ou encore le développement d'une culture de l'accueil sur le territoire.

Suite à cet atelier participatif, nous avons présenté quelques pistes de réflexion sur des actions à mener telles que l'organisation d'évènements spécifiques, la création d'un réseau d'ambassadeurs intergénérationnels, la mise en place d'un accompagnement personnalisé etc.

Cette première commission a permis aux participants d'arriver à la conclusion qu'il était d'abord nécessaire de mettre en place un questionnaire à destination des nouveaux arrivants pour déterminer leurs besoins concrets



et ainsi mener des actions en lien avec leurs réelles attentes.

COMMISSION DU 26 JUIN 2019

La deuxième commission s'est réunie le 26 juin 2019. Le but était principalement de travailler sur l'élaboration et la validation du questionnaire ainsi que sur la mise en place d'une stratégie pour pouvoir analyser et traiter les résultats. Le contenu du questionnaire a été validé et envoyé à tous les participants de cette commission. Chacun a pu apporter sa contribution et l'outil a été validé collectivement. Nous avons utilisé Google Form (service en ligne gratuit pour la création d'un questionnaire) pour l'administrer. Pour que les résultats de l'enquête soient significatifs, nous nous sommes fixés un

minimum de 100 réponses. Le questionnaire a été lancé le 12 septembre 2019. Il a été diffusé à l'ensemble de notre réseau et relayé par nos partenaires. Pour obtenir un maximum de réponses, différents moyens/supports de communication ont été utilisés (réseaux sociaux, site internet, newsletter, flyers, courriers...). Après trois mois de diffusion, nous avons analysé le questionnaire. Il reste disponible en ligne pour devenir un véritable outil à disposition du territoire.

Cette réunion a également été l'occasion de partager des informations plus précises sur les réseaux d'ambassadeurs. Nous avons notamment présenté plusieurs exemples qui fonctionnent comme la démarche Europtimist à Strasbourg et le réseau d'ambassadeurs de l'Isle-sur-la-Sorque.

La prochaine commission présentera l'analyse des résultats du questionnaire.





■ COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

La volonté principale à travers cette commission est de créer une dynamique sur le territoire sur cette thématique en étant à l'écoute des acteurs du territoire. Il s'agit d'identifier et de comprendre les besoins et les attentes de ces acteurs afin de venir en appui des

collectivités et autres acteurs. Etre en complémentarité des partenaires institutionnels qui ont déjà les compétences sur cette thématique est la ligne directrice des actions qui pourraient être mises en place.

Le but de cette première « nouvelle » commission était de remettre les acteurs locaux autour de la table et de présenter le Val de Loire Nivernais, ses actions et ses ambitions.

L'intérêt pour le label Pays d'Art et d'Histoire a également été évoqué ainsi que la piste d'une étude afin d'évaluer l'opportunité pour le territoire que pourrait représenter ce label.

Les perspectives pour 2020 sont de réunir une à deux fois cette commission afin de poursuivre le travail commencé.







01

UNE RÉFLEXION COMMUNE

Comme chaque année, les acteurs et opérateurs de santé se regroupent deux fois par an à l'initiative du PETR pour réfléchir de manière collective aux projets afin de résoudre les problématiques du territoire.

Ces réflexions ont lieu sous la forme de commission santé.

La première commission du 26 février 2019 a permis de présenter le CLS 2019 – 2023 et de faire un tour de table sur les actions 2019. Un travail participatif a également été organisé pour recenser les manques et les besoins, et travailler sur les nouvelles actions à mener. Un manque de connaissance entre structures a été soulevé après ce travail participatif et fera l'objet d'un travail en 2e commission.

Entre les deux commissions, un référencement des actions et projets de chacun a donc été effectué pour construire un livret.

La deuxième commission qui a eu le 17 octobre 2019 a permis aux acteurs suivant de présenter leurs actions :

- Le Groupement Interprofessionnel de la Santé et de l'Autonomie (GISA) a présenté les Communautés Professionnelle Territoriale en Santé (CPTS), leurs missions, et les potentiels CPTS;
- L'ARS sur la mise en place d'un dispositif pour le salariat de médecins retraités ;
- Le Centre de Santé de Nevers a présenté l'historique des centres de santé et ses projets de santé.

La commission s'est finie par une présentation du livret des actions de chaque structure. Ce livret sera un outil pour les futures commissions et fera l'objet d'une actualisation régulière.



SUR LA COORDINATION ET LA FORMATION DES ACTEURS DE SANTÉ

- Mise en place avec le GISA 58 de formations et de réunions afin de créer du lien entre les professionnels;
- Déploiement du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) anciennement Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) par EMERAUDE et le GISA. Ce dispositif soutenu par l'ARS permet de fluidifier les parcours de santé complexes et organiser les prises en charge.
- Participation du PETR Val de Loire Nivernais à deux séminaires annuels organisés par l'ARS Bourgogne Franche-Comté.
 L'objectif de ces séminaires est de se tenir informé des nouvelles politiques de santé, de leurs enjeux et leurs mises en place afin de les appliquer et transmettre les informations à toute personne, organisme ou collectivité du territoire pouvant être concerné.
- Appui des collectivités à créer des projets de prévention en fonction des caractéristiques de la population et les compléter afin d'obtenir des financements. La conférence des financeurs étant un exemple de fond à mobiliser pour des projets de prévention chez la population vieillissante.







■ COMMISSION REVITALISATION CENTRE-BOURG

Afin d'enrichir sa réflexion sur l'attractivité territoriale et de l'envisager sous le prisme de la revitalisation des centre-bourgs, le PETR et son Conseil de Développement Territorial ont organisé deux commissions revitalisation centre bourg.

COMMISSION DU 25 MARS 2019

L'objet de cette première rencontre était de fixer avec les membres de commission les objectifs et la feuille de route. Pour aider à cette réflexion, une revue de littérature et un tour de table des actions 2019 menées sur le territoire et en dehors a été fait.

La revue de littérature proposée a permis une présentation d'un état de l'art, de confronter les faits saillants retenus aux données terrains rapportés par les participants et servir de base commune aux membres de la commission.

L'état de l'art était constitué :

- Etudes réalisées par la DDT,
- Un document sur l'attractivité des territoires d'Olivier Bouba-Olga,
- Un rapport de l'ingénierie de la revitalisation centre bourg de Duman,
- Un guide pour revitaliser son centre bourg de 2018 du CGET,
- Et un essai sur les espaces publics des centres-bourgs Repères pour de belles réalisations» de l'AMF et du CEREMA.

La commission est repartie des origines et de l'étymologie du terme. La commission a donc acté que la revitalisation centre bourg concerne surtout les offres de commerces et de services, une société rurale, paysanne limitée dans ses déplacements, des lieux d'échanges, une concentration des flux.

Ces éléments se déclinent en thématiques : commercialité, aménagement paysager, équipements, services publics, habitat, déplacements, stationnement, patrimoine et culture.

Grâce à ce travail de mise en lumière des démarches du territoire, la commission a pu identifier les freins à lever et les conditions de réussites à un projet de revitalisation centre-bourg.

COMMISSION DU 17 JUIN 2019

Benoit LACROIX, chargé de mission au PETR Pays Nivernais Morvan a présenté la démarche « villages du futur ». Il a présenté les OCMACS (Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services) et les dispositifs fond de façade, actions portées par le PETR. En matière d'animation, il a présenté le fonctionnement de la brigade et du laboratoire des villages du futur et a remi un livret « les villages du futur » aux participants de la commission.

A cette commission, il a été décidé de créer un collectif type « laboratoire » à l'instar de ce qui a été fait. Son rôle serait d'échanger, partager, veiller sur ce qu'il se passe sur d'autres territoires.

LES RÉUNIONS D'AGENTS DE DÉVELOPPEMENT



Le PETR organise ,depuis de nombreuses années, des rencontres techniques à destination des agents de développement des EPCI et animateurs centre-bourg.

Ces réunions participatives ont pour objectif de créer des synergies entre les territoires, d'échanger sur les nouveaux dispositifs mis en place et de travailler en amont sur les futurs projets. Le PETR s'assure ainsi de la bonne coordination des projets sur le territoire avec ces différentes structures.

LA FORMATION

Le Val de Loire Nivernais a organisé en 2019 trois sessions de formation sur les règles de la commande publique dans ses locaux grâce au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Ces formations de deux jours chacune se sont déroulées :

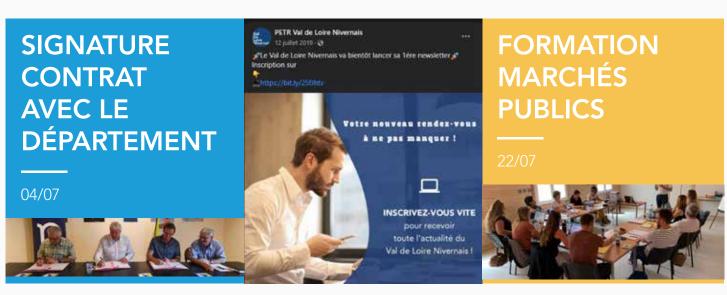
- 18 et 19 juillet (module 1) qui a accueilli 12 participants ;
- 30 et 31 octobre (module 2) qui a accueilli 12 participants ;
- 21 et 22 novembre (module 1) qui a accueilli 14 participants.

Une autre session pour le module 2 se déroulera en janvier 2020.

LES FAITS MARQUANTS











SIGNATURE DU CLS

12/04







CONFÉRENCE DES MAIRES

22/06





PETR Val de Loire Nivernais, (9 fier(e)



L'ÉQUIPE TECHNIQUE



ORGANIGRAMME



Elodie GIREAUD-VEYSSIER
Directrice
Février 2019



Sabrina CHARPENTIER
Assistante Administratif/Financier/
Communication



Johan DEHAUT Gestionnaire LEADER (50% GAL PNSN / 50% GAL PBN)



Mani CAMBEFORT
Animateur LEADER GAL BN



Marina GUERRIER Animatrice LEADER GAL NSN



Marion Loisy Chargée de Promotion Territoriale



Camille TOUCHAIS Chargée de mission Santé *Arrivée le 09/04/2019*

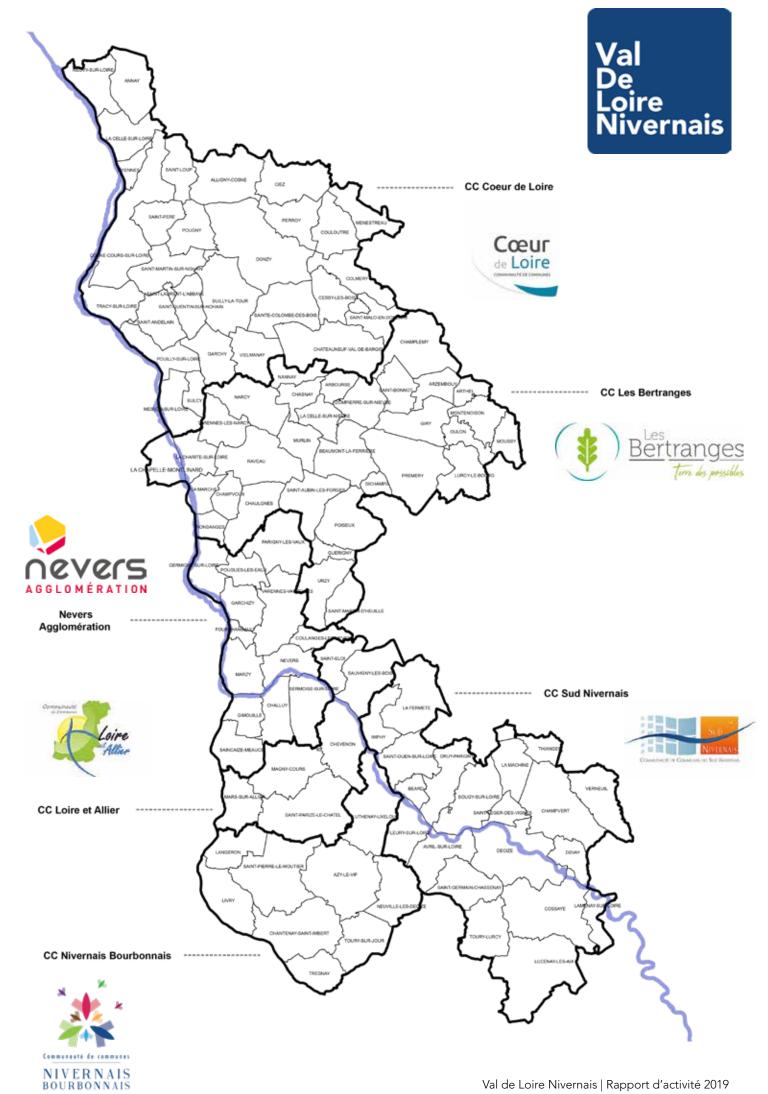


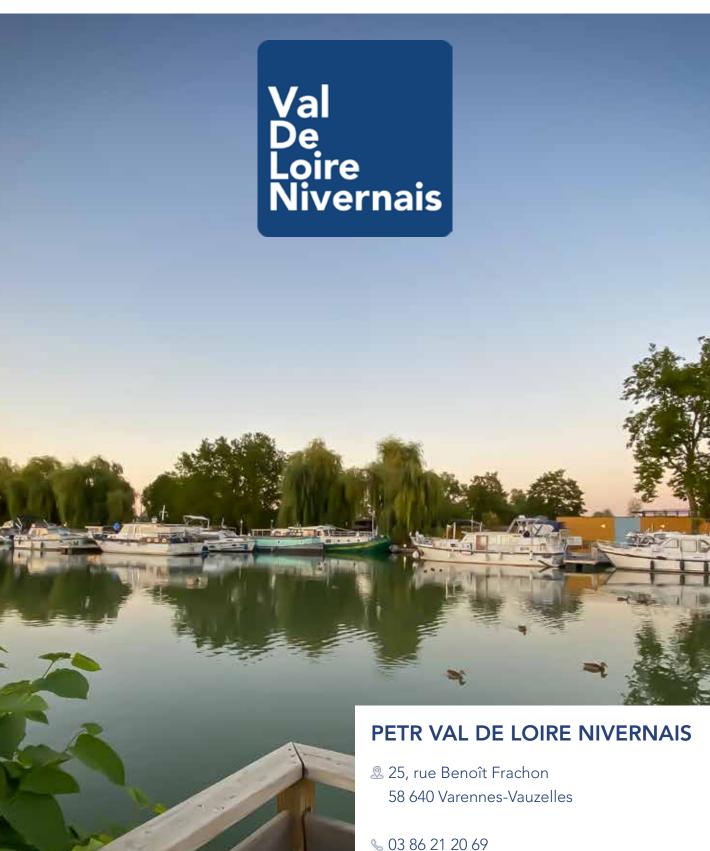
Juline LEBRUN Chargée de Développement Territorial

LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2019

| | CPTE DE RESULTAT | |
|----------------------------------|------------------|------------|
| | 2019 | 2018 |
| Produits | | |
| TA ICEA ITENTE | | |
| INGENIERIE | 47 210 70 | E4 E2E 00 |
| Conseil départemental 58 | 47 219,60 | 54 535,00 |
| Région | 58 399,02 | 35 222,00 |
| FEDER | | |
| LEADER | 103 793,66 | - |
| ARS | 25 000,00 | · |
| Total Ingenierie | 234 412,28 | 169 130,76 |
| Cotisations | | |
| EPCI | | |
| | | |
| Dpt Saone et Loire | 1// 075 71 | 155 527 00 |
| PETR | 166 075,71 | 155 527,00 |
| Cotisations | 920,00 | • |
| Total Cotisations | 166 995,71 | 156 587,00 |
| PROJETS | | |
| Région | 1 850,00 | 1 288,00 |
| ARS | 9 500,00 | 10 961,21 |
| Financements Privés | 2 500,00 | 1 500,00 |
| Sous-total Santé | 13 850,00 | 13 749,21 |
| Europe Sous-total Sante | 20 128,00 | 8 594,00 |
| Conseil départemental 58 | 5 036,00 | 2 385,25 |
| Sous-total Salons | 25 164,00 | 10 979,25 |
| TOTAL PROJETS | 39 014,00 | 24 728,46 |
| TOTALTROUETS | 07 011,00 | 21720,10 |
| Total Produits | 440 421,99 | 350 446,22 |
| 10tal 110dales | 110 121,77 | 333 110,22 |
| PROJETS | | |
| WE des Internes | 10 874,06 | 13 548,24 |
| Pédalez Malin | 3 000,00 | · |
| Filme ta santé | · | 960,92 |
| Sous-total Santé | 13 874,06 | 14 509,16 |
| Salon CNGE, Congrés des internes | 22 074,11 | 10 979,69 |
| Charges indirectes sur salons | 3 220,00 | · |
| Sous-total Salons | 25 294,11 | 10 979,69 |
| TOTAL PROJETS | 39 168,17 | 25 488,85 |

| Résultat | 54 713,85 | -805,20 |
|-------------------------------------------|------------|------------|
| - PRODUITS A REPRORTER | | |
| PRODUITS REPORTE n-1 PRODUITS A REPRORTER | | |
| | | |
| Total charges | 385 708,14 | 351 251,42 |
| Refacturation Frais | | |
| Dotation amortissements | 3 761,99 | 3 846 |
| Résultat exceptionnel | -1 000,00 | |
| Dácultat avcantionnal | 1 000 00 | |
| Résultat financier | -198,51 | -177 |
| Transfert charges de personnel | -19 196,01 | |
| Personnel extérieur | | 11 676 |
| Charges de personnel | 296 388,04 | 246 839 |
| Impôts et taxes | 1 140,27 | 1 388 |
| Sous-total | 65 644,19 | 62 190 |
| Autres charges | 3 132,55 | |
| Téléphone et PTT | 4 347,71 | 4 74 |
| Frais de déplacement et réception | 5 197,51 | 5 786 |
| Publicité | 254,61 | 3 80 |
| Honoraires | 9 312,00 | 9 324 |
| Assurance | 2 008,00 | 1 925 |
| Maintenance info | 3 019,95 | 2 15 |
| Entretien véhicule | 174,84 | 234 |
| Entreteien Immobilier | 6 218,82 | 5 12 |
| Locations véhicules | 4 534,35 | 4 40! |
| Locations immobilières et charges | 16 311,77 | 15 029 |
| Carburant | 1 472,52 | 96 |
| Fournitures administratives et copies | 4 150,48 | 3 30! |
| | 5 509,08 | 2 888 |





- □ contact@valdeloirenivernais.fr

Retrouvez-nous sur





www.accelerateurdeprojet.fr



Ne pas jeter sur la voie publique











